

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFF
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1193

Affectation des résultats 2023

Séance du Comité du 21 mars 2024 sur convocation adressée aux membres le 8 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le 21 mars 2024 à 15h00, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président
Mesdames Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM,
Messieurs Philippe POUTHE, Julien SAGE,

ABSENTES-EXCUSEES :

Madame Stéphanie SOARES
Madame Brigitte PALAT

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Samia KASMI à Monsieur Julien SAGE
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM
Monsieur Yves REVILLON à Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Lesquels forment la majorité des 11 membres du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la nomenclature M14 et M57,
Vu les articles L. 2311-5 et L. 2311-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif pour 2023,
Vu les résultats du compte administratif,
Vu le rapport ci-joint,
Considérant l'obligation d'affecter, postérieurement à l'adoption du compte administratif 2023, les résultats de l'exercice 2023,
Considérant que ces résultats seront repris dès l'adoption du budget primitif 2024,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

ARTICLE 1ER :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Investissement :

au compte 1068 (affectation en réserves : 6 402 873,83 €

à l'article 001 (report à nouveau en investissement) : -402 873,83 €

- Fonctionnement :

à l'article 002 (report de fonctionnement) : 11 847 111,63 €

ARTICLE 2 :

PRECISE que l'affectation des résultats ainsi que les restes à réaliser seront repris au budget primitif 2024.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine.

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le :

29 MARS 2024



Le Président

J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N°7 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité Syndical doit affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement figurant au compte administratif de l'exercice concerné.

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, après reports, il est proposé de procéder à l'affectation telle que calculée ci-dessous :

En euros

CA 2023

Résultat de fonctionnement de l'exercice		18 249 985,46
Besoin de financement de la section d'investissement	-	6 402 873,83
--> Résultat d'investissement	-	402 873,83
--> Solde des restes à réaliser	-	6 000 000,00
Affectation au 1068 (affectation en réserves)		6 402 873,83
R002 (résultat de fonctionnement reporté)		11 847 111,63
R001 (résultat d'investissement reporté)	-	402 873,83
TOTAL		17 847 111,63

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté : 11 847 111,63 €
- Affectation en réserves (couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 6 402 873,83 €
- Déficit d'investissement reporté : -402 873,83 €